



Concept de protection pour les matches de volleyball « VBC La Vendline »

Volley-Ball Club La Vendline
Les Gasse 32a
2943 Vendlincourt

T +41 79 256 38 56
vbc.vendline@hotmail.com

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: Fanny
Nom: Mischler
E-mail: vbc.vendline@hotmail.com
Numéro de téléphone portable: +41 79 724 72 85

Soutien médical:

Le présent concept de protection a été jugé pertinent et utile par notre médecin de la fédération de la clinique Schulthess.

Les conditions-cadres en vue d'un retour à des matches structurés et sûrs sont adaptées régulièrement à la situation, à la stratégie et aux instructions de la Confédération et se basent bien entendu sur les décisions cantonales qui s'appliquent à la tenue des manifestations, à condition de ne pas être changées par la Confédération.

Assister à un match de volleyball relève de la responsabilité des spectateurs et spectatrices. Swiss Volley et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection à la COVID-19 dans un stade ou aux alentours.

Date: 25.08.2020 ; modifications valables à partir du 01.10.2020
Version: V2
Auteur: Fanny Mischler

A: Champ d'application

Le concept le volleyball s'applique à l'ensemble des matches nationaux et régionaux organisés par Swiss Volley ou l'association régionale. Les [entraînements](#) sont régis par un concept de protection séparé disponible sur le site Internet de Swiss Volley.

Ligues adultes et relève (femmes et hommes).

- Ligue nationale A / ligue nationale B / 1^{re} ligue
- 2^e – 5^e ligue
- M23 / M20 / M19 / M18 / M17 / M16 / M15 / M14 / M13 / M11
- Matches seniors
- Matches mixtes
- Easy League

Matches et tournois (femmes et hommes)

- Mobilière Volley Cup
- Volleyball Supercup
- Saison normale
- Matches de promotion/relégation
- Tournois et journées de jeu nationaux et régionaux (adultes / relève / Kids Volley)
- Manifestations de coupe cantonales
- Tournois et matches finaux (Final Four / play-off / barrage)

Valable pour (les PERSONNES suivantes)...

... tous les athlètes, entraîneurs/entraîneuses, membres du staff, arbitres, RD, TD, juges de ligne, marqueurs/marqueuses, bénévoles, ramasseurs/ramasseuses de balles, quick-moppers, responsables de salle, speakers/speakerines, représentants/représentantes des médias, photographes, membres du service de secours, membres de l'équipe de nettoyage, contrôleurs/contrôleuses des billets, membres des services de sécurité, spectateurs/spectatrices et autres personnes présentes dans la salle.

B: Objectifs

En cette année 2020, la COVID-19 marque nos vies et nos actions de façon inouïe. Et le volleyball n'y échappe pas. C'est pourquoi le présent concept poursuit les objectifs suivants:

- Préservation et protection de notre santé grâce à un comportement responsable;
- Respect des directives du Conseil fédéral, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des autorités cantonales;
- Limitation de la propagation du coronavirus;
- Mise à disposition de modèles prêts à l'emploi et adaptables aux particularités locales pour les clubs;
- Garantie de matches sûrs pour les clubs et les spectateurs/spectatrices dans le respect de toutes les mesures de précaution nécessaires.

Ce concept ne peut être efficace qu'à condition que toutes les personnes respectent scrupuleusement les règles de distanciation sociale, d'hygiène et de traçage des contacts.

Le présent concept de protection est adapté à toute modification des conditions-cadres de la part de la Confédération et publié dans sa version la plus récente sur le site Internet de Swiss Volley. Le club doit apporter les modifications en conséquence.

C: Personne responsable du plan coronavirus au sein du club

Tous les clubs en charge de la planification et du déroulement de championnats, de matches d'entraînement et/ou de tournois/journées de jeu doivent désigner une personne responsable du respect et de la mise en œuvre des conditions-cadres liées à la COVID-19. Il s'agit généralement de la même personne qui fait également office de responsable du plan coronavirus pour les entraînements dans le concept de protection. Le club s'engage à ce que la personne désignée fournisse des données correctes et conformes à la vérité.

Ses coordonnées figurent sur la première page du concept de protection.

D: Principes d'ordre général

Le concept de protection de Swiss Volley est subordonné aux directives de l'OFSP, des cantons et des communes ainsi que des exploitants d'installations si celles-ci sont moins strictes.

Si des directives plus strictes s'appliquent dans les cantons, les communes ou les concepts de protection des exploitants d'installations sportives, celles-ci doivent être respectées.

On distingue clairement deux groupes de personnes: (1) celles qui ont le droit d'aller sur le terrain (y compris zone libre) et (2) celles qui doivent rester en dehors du terrain.

Le port du masque est obligatoire pour tout le monde sauf pour les enfants de moins de 12 ans, les joueurs et joueuses, les coaches, les physiothérapeutes, les médecins, les arbitres et les juges de ligne lorsqu'ils sont sur le terrain.

1. Grandes manifestations de plus de 1000 personnes (conformément à l'ordonnance de la Confédération)

En raison des dispositions supplémentaires ordonnées par la Confédération et les cantons, Swiss Volley recommande de renoncer à l'organisation de grandes manifestations.

Si une manifestation comptant plus de 1000 personnes est organisée, un concept de protection élargi doit être élaboré et la manifestation doit être autorisée par les autorités cantonales. Les dispositions pour les concepts de protection élargis sont listées au chapitre E conformément à l'ordonnance de la Confédération.

2. Manifestations de 1000 personnes maximum (conformément à l'ordonnance de la Confédération)

Ces mesures de protection sont subordonnées aux directives nationales et cantonales si ces dernières sont moins strictes. Si des mesures plus strictes s'appliquent dans les cantons, les communes ou les concepts de protection des exploitants d'installation (par ex. nombre de personnes maximal plus bas), celles-ci doivent être respectées. Une coordination avec les autorités communales est nécessaire.

Les coordonnées doivent être fournies pour chaque manifestation. L'inscription sur la liste de présence est obligatoire pour tout le monde.

Pour les manifestations de plus de 300 et de 1000 visiteurs au plus, ces derniers doivent être répartis dans des secteurs de 300 personnes maximum pour permettre le traçage des contacts.

Le port du masque est obligatoire pendant les matches de volleyball. L'obligation de porter le masque ne s'applique pas aux joueurs et joueuses, aux coaches, aux physiothérapeutes, aux médecins, aux arbitres et aux juges de ligne (lorsqu'ils sont sur le terrain) ni aux enfants de moins de 12 ans.

La distance de sécurité de 1,5 mètre doit être assurée. Le flux de personnes (p. ex. lors de l'ouverture et de la sortie des salles) doit être géré de manière à pouvoir garder une distance d'au moins 1,50 m entre les personnes. Il est par ailleurs recommandé d'indiquer un sens de circulation.

Les zones de restauration doivent prendre en compte l'actuel concept de protection pour l'[hôtellerie-restauration](#) (gastrosuisse) en vigueur.

3. Sans symptômes aux compétitions

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont **pas** le droit de participer aux tournois. Elles doivent consulter leur médecin de famille pour définir la marche à suivre.

Symptômes fréquents de la COVID-19:

- Toux (souvent sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5°C), état fébrile
- Courbatures
- Perte de l'odorat et/ou du goût

Symptômes plus rares:

- Maux de tête
- Symptômes gastriques et intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

4. Distanciation sociale

La règle de distance d'au moins 1,50 m vaut pour tout le monde, y compris pour les équipes dans les cas suivants:

- trajets aller-retour, entrée et sortie de la salle;
- utilisation des vestiaires, toilettes et douches.

Le contact physique n'est autorisé que lors des compétitions (matches).

5. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Pour se protéger soi-même ainsi que son entourage, il est nécessaire de se laver soigneusement et régulièrement les mains avec du savon. Les installations sanitaires sont bien signalées et du matériel hygiénique est mis à disposition en quantité suffisante.

6. Listes de présence

Le club organisateur (club local) est tenu d'informer les spectateurs et spectatrices des règles de distance, d'hygiène et de traçage des contacts.

Afin de faciliter le traçage des contacts, la personne responsable du plan coronavirus doit tenir une liste de présence pour toutes les personnes. Chaque personne doit confirmer sur cette liste qu'elle ne présente aucun symptôme et qu'elle ne s'est pas rendue dans un pays ou une région à risque au cours des 14 derniers jours (auto-déclaration). Jusqu'à 14 jours après la compétition, elle doit pouvoir communiquer le nom de toutes les personnes présentes dans la salle de sport si les autorités sanitaires l'exigent.

- Voir modèle de [liste de présence pour les spectateurs/trices](#)
- Nous recommandons d'utiliser l'application gratuite [Mindful](#).

Toutes les personnes doivent s'inscrire sur la liste de présence ou utiliser la solution numérique (Mindful) mise à leur disposition.

7. Généralités

- Le concept de protection pour les matches de volleyball doit être accessible à tous (par ex. sur le site Internet du club, dans la salle).
- Les zones de restauration doivent prendre en compte l'actuel concept de protection pour l'hôtellerie-restauration en vigueur.
- Les règles de conduite relatives au coronavirus figurent sur [l'affiche de Swiss Olympic](#). Celle-ci doit être imprimée et affichée.

8. Cas positif de COVID-19

Si la personne responsable du plan coronavirus d'une manifestation prend connaissance d'un cas positif de coronavirus (confirmé par un médecin!), elle doit procéder conformément au schéma de déroulement et en informer Swiss Volley.

- Voir le [schéma de déroulement en cas d'infection avérée au coronavirus](#)

La responsabilité étant du ressort des cantons, c'est le service médical du canton concerné qui décide quant à l'introduction de mesures d'isolement et de quarantaine.

E: Directives relatives au concept de protection pour les grandes manifestations

[Ordonnance COVID-19 situation particulière \(grandes manifestations\)](#)

Modification du 2 septembre 2020

Chiff. 6 en annexe de l'ordonnance COVID-19 situation particulière (grands manifestations)

Les plans de protection pour les grandes manifestations doivent notamment contenir les éléments supplémentaires suivants:

1. démonstration que les mesures permettent de gérer efficacement les dangers mis en évidence dans l'analyse des risques de la grande manifestation, concernant notamment:
 - le type de manifestation;
 - la visite ou la participation de groupes de personnes vulnérables;
 - les conduites typiques des visiteurs et des personnes impliquées ;
 - les conditions locales et infrastructurelles du lieu de la manifestation;
 - les zones où la distance ne pourra vraisemblablement pas être respectée ou dans lesquelles des rassemblements sont attendus;
 - les arrivées et les départs des visiteurs et des personnes impliquées (transports publics ou privés, établissements de restauration normalement fréquentés avant et après la manifestation),
2. régulation des flux de personnes dans la zone d'accès devant le lieu ou l'installation où se déroule la manifestation, en concertation avec les forces de sécurité et les entreprises de transport locales;
3. régulation des flux de personnes dans toutes les zones qui sont situées à l'intérieur du lieu ou de l'installation où se déroule la manifestation et qui sont accessibles aux visiteurs et aux personnes impliquées, en particulier à l'entrée, lors des pauses et à la fin de la manifestation;
4. dispositions prises pour éviter de laisser entrer les personnes atteintes du COVID-19 ou présentant des symptômes de la maladie;
5. description de la délimitation entre les zones où se tiennent les visiteurs et celles où se tiennent les artistes ou les sportifs;
6. restrictions concernant l'occupation des places assises (en particulier nombre de sièges mis à disposition et sièges restant vides);
7. procédure prévue pour collecter les coordonnées des visiteurs et des personnes impliquées, y compris les numéros des sièges et la désignation des secteurs, et mesures prises pour garantir l'exactitude des données relevées et le respect de la législation sur la protection des données;
8. prescriptions concernant le respect et le contrôle de la distance requise ou le port du masque facial aux accès, dans les espaces de pause et dans les sanitaires aussi bien sur le lieu de la manifestation que dans la zone des spectateurs;
9. procédure à suivre au cas où des cas d'infection présumée ou avérée se présentent parmi les visiteurs, les personnes impliquées ou le personnel en contact avec le public;
10. mesures prises dans le domaine de la restauration, en particulier en ce qui concerne la vente de boissons alcoolisées;
11. mesures d'hygiène, en particulier mise à disposition de produits désinfectants, nettoyage périodique et aération;
12. conduite à adopter par les personnes impliquées;
13. mesures d'information des visiteurs et des personnes impliquées concernant les règles d'hygiène et de conduite en vigueur et, plus spécialement, la marche à suivre en cas d'apparition d'une infection après la manifestation;
14. mesures de formation du personnel concernant les mesures en vigueur, l'identification des symptômes du COVID-19 et la procédure à suivre en cas d'infection présumée dans le public;
15. procédure à suivre au cas où des visiteurs ou des personnes impliquées contreviendraient aux consignes du plan de protection.

F: Mise en œuvre dans les compétitions officielles des ligues nationales

App SwissCovid

- L'utilisation de [l'app SwissCovid](#) de l'OFSP est fortement recommandée.

Personnes revenant de l'étranger

- Les mesures de la Confédération s'appliquent à toutes les personnes revenant de pays et/ou de régions avec quarantaine obligatoire (la liste doit être consultée régulièrement par les responsables de club sur le [site Internet de l'OFSP](#)).

Traçage des contacts

Les listes de présence permettent de tracer les contacts en cas de personne testée positive (traçage des contacts)

- Sur demande des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être renseignés, et ce jusqu'à 14 jours après le contact.
- Afin de faciliter le traçage des contacts, des [listes de présence](#) doivent être tenues (entraînements, matches, transports, rapports, séjours à l'hôtel, repas pris à l'extérieur, etc.).
- Les listes de présence s'appliquent à tout le monde.

Matches amicaux / tournois de préparation

Matches amicaux

- Pour les matches amicaux qui n'ont pas lieu dans la salle à domicile, le club local est chargé de veiller à ce que les mesures de protection générales en vigueur soient appliquées pour la salle.

Matches tests contre des équipes étrangères

- L'équipe adverse doit être informée à l'avance des mesures en vigueur ainsi que du concept de protection.

Matches amicaux / tournois de préparation à l'étranger

- Toutes les instructions des autorités en Suisse et à l'étranger (conditions d'entrée, quarantaine, etc.) doivent être respectées.
- Concernant le concept de protection de l'organisateur de tournoi ou de l'exploitant de l'installation à l'étranger, chaque club est lui-même responsable de le demander au préalable et de consulter la [liste de l'OFSP](#) des pays auxquels des restrictions s'appliquent.

Tournois de préparation

- Les équipes participantes doivent être informées à l'avance des mesures en vigueur et du concept de protection.

Arrivées et départs

Club local / club d'accueil & arbitres

- Le port du masque est obligatoire.
- L'arrivée doit se faire individuellement, avec les transports publics (port du masque obligatoire) ou les propres moyens de transport (nous recommandons le port du masque lorsqu'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Pour tout voyage avec le bus de l'équipe, le port du masque est systématiquement obligatoire.
- Une liste de présence doit être tenue pour tous les moyens de transport.
- Il faut veiller à ce que les bus soient suffisamment bien désinfectés avant l'arrivée des équipes. Il convient d'accorder une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées, comme les portes, les mains courantes, les boutons, etc.
- Les mains doivent être désinfectées avant d'entrer dans le bus et l'installation sportive.

Matériel utilisé

- Veiller autant que possible à utiliser son matériel personnel.
- Mettre à disposition suffisamment de produit désinfectant.
- Si des linges sont utilisés, veiller à ce que chaque joueuse et joueur utilise le sien.
- Il n'est pas nécessaire de désinfecter les filets et les balles (selon l'OFSP).
- Les gourdes individuelles sont indispensables.

Vestiaires

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Accès très restrictif: seuls les joueuses et joueurs et le personnel défini (ou arbitres) sont autorisés dans les vestiaires; pas de visiteurs (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps passé dans les vestiaires doit être réduit au minimum.
- Si la taille des vestiaires ne le permet pas de respecter les règles de distance de 1,50 m: organiser des vestiaires supplémentaires, trouver des alternatives ou utiliser les vestiaires de manière échelonnée.
- Aérer au maximum pendant l'utilisation et après chaque passage ou après la pause de 10 min.

Douches / toilettes

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.

Salles de contrôle antidopage

- Veiller à l'hygiène et à l'obligation de porter un masque.
- Prévoir suffisamment de possibilités de désinfection des mains.
- Respecter les règles de distance de 1,50 m
- Organiser des roulements si nécessaires

Échauffement

- Si possible en extérieur et par petits groupes.
- Si à l'intérieur: respecter les règles de distance.
- Des espaces doivent être attribués à l'équipe locale, à l'équipe visiteuse ainsi qu'aux arbitres.
- Définir un demi-terrain par équipe, par ex. pas de service/réception.
- Entrées séparées; si pas possible, entrées échelonnées.

Entrée des joueuses et des joueurs dans la salle / salutations avant le match

- Entrée échelonnée des équipes et des arbitres.
- Si possible, prévoir des entrées séparées pour les équipes et les arbitres.
- Mise en place des équipes selon les instructions de Swiss Volley.
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Les enfants accompagnant les joueurs sont autorisés dans la mesure où la distance de 1,50 m peut être respectée. Il est interdit de se donner la main.

Terrains de jeu

- Si possible, prévoir des entrées séparées pour les équipes et les arbitres.
- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses qui doivent être inscrits sur une liste de présence).

Salutations après le match

- Mise en place des équipes selon les instructions de Swiss Volley.
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Les équipes peuvent rapidement saluer leurs supporters (sans contact physique).
- Entretiens / discussions avec les joueuses ou joueurs de l'équipe adverse, les arbitres, les marqueurs/marqueuses, les RD et les TD en respectant la règle de distance de 1,50 m.

Distinction du meilleur joueur ou de la meilleure joueuse / distinctions en général

- La distinction du meilleur joueur ou de la meilleure joueuse est possible en respectant la règle de distance de 1,50 m (sans contact physique).

Actions spéciales (avant le match, pauses, après le match)

- Les actions spéciales sont autorisées en respectant les règles de distance (l'autorisation préalable de Swiss Volley est obligatoire).
- Pour une cérémonie clairement définie après la fin du match, l'équipe locale peut faire venir sur le terrain un maximum de 2 personnes, qui sont déterminées et informées avant le début du match, pour un maximum de 10' (p.ex. distinction MVP). L'obligation de porter un masque de protection et la règle de la distance de 1,5 m doivent être respectées. L'équipe locale doit assurer les données pour le traçage des contacts. Les éventuels cadeaux ne peuvent pas être remis en mains propres.
- Pas de distribution de matériel aux spectatrices et spectateurs.

Banc des joueurs/joueuses

- Entrées séparées pour chaque équipe: si cela n'est pas possible, l'entrée doit se faire de manière échelonnée
- Chaque personne a son propre linge
- Gourde individuelle

Aire de pénalité

- Les deux chaises dans l'aire de pénalité doivent être espacées de 1,50 m.

Fonctionnaires: compteurs/compteuses, speakers/speakerines, marqueurs/marqueuses, RD, TD, etc.

- Le port du masque est obligatoire (sauf pour le speaker ou la speakerine)
- Le personnel doit être réduit au minimum (pas plus que nécessaire)

Repas avant ou après le match

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Repas au restaurant / à la cantine / buvette (respecter strictement le concept de protection pour l'hôtellerie-restauration de GastroSuisse)

Repas dans les vestiaires

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Les aliments ouverts sont interdits (seuls les aliments emballés individuellement / compléments alimentaires sont autorisés, s'assurer qu'il y ait une poubelle).

Assistance médicale

- L'infirmierie est conforme aux règles d'hygiène et de distance.
- La pièce est aérée et désinfectée après chaque utilisation.

Places réservées aux médias / interviews / presse

- La distance de 1,50 m et les règles d'hygiène doivent être respectées strictement à tout moment.
- Les interviews sur le terrain sont interdites.
- La zone dédiée aux journalistes TV / web / presse écrite / radio doit être définie par le club local (port du masque obligatoire pour les journalistes).
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les commentatrices ou commentateurs TV et radio pendant les interviews.

Stands promotionnels

- Des stands promotionnels peuvent être installés dans le foyer/hall d'entrée. Il faut alors veiller à ce que le chemin à sens unique ne soit pas bloqué et que les distances de sécurité puissent être respectées à tout moment.
- Si différents éléments sont utilisés par plusieurs personnes, ils doivent être désinfectés entre chaque usage.

Cérémonies

- Médailles, trophées, prix ou autres objets intégrés dans les cérémonies ne peuvent pas être remis.
- Les médailles doivent être récupérées personnellement par les médaillées ou médaillés sur un plateau / une table.
- Le trophée n'est pas remis et doit être récupéré personnellement par la gagnante ou le gagnant sur le socle / la table.
- Les prix / fleurs sont déposés et récupérés par les destinataires.

Photo des vainqueurs

- Une photo des vainqueurs ne peut être prise qu'avec les personnes inscrites sur la feuille de match.

Séance d'autographes

- Une séance d'autographes est possible si une vitre en plexiglas est installée entre les athlètes et les supporters.

G: Mise en œuvre des compétitions officielles des ligues régionales

App SwissCovid

- L'utilisation de [l'app SwissCovid](#) de l'OFSP est fortement recommandée.

Personnes revenant de l'étranger

- Les mesures de la Confédération s'appliquent à toutes les personnes revenant de pays et/ou de régions avec quarantaine obligatoire ([site Internet de l'OFSP](#)).

Traçage des contacts

Les listes de présence permettent de tracer les contacts en cas de personne testée positive (traçage des contacts)

- Sur demande des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être renseignés, et ce jusqu'à 14 jours après le contact.
- Afin de faciliter le traçage des contacts, des [listes de présence](#) doivent être tenues (entraînements, matches, transports, repas pris à l'extérieur, etc.).
- Les listes de présence s'appliquent à tout le monde.

Matches amicaux / tournois de préparation

Matches amicaux

- Pour les matches amicaux qui n'ont pas lieu dans la salle à domicile, le club local est chargé de veiller à ce que les mesures de protection générales en vigueur soient appliquées pour la salle.

Matches amicaux contre des équipes étrangères

- L'équipe adverse doit être informée à l'avance des mesures en vigueur ainsi que du concept de protection.

Matches amicaux / tournois de préparation à l'étranger

- Toutes les instructions des autorités en Suisse et à l'étranger (conditions d'entrée, quarantaine, etc.) doivent être respectées.
- Concernant le concept de protection de l'organisateur de tournoi ou de l'exploitant de l'installation à l'étranger, chaque club est lui-même responsable de le demander au préalable et de consulter la [liste de l'OFSP](#) des pays auxquels des restrictions s'appliquent.

Tournois de préparation

- Les équipes participantes doivent être informées à l'avance des mesures en vigueur et du concept de protection.

Arrivées et départs

Club local / club d'accueil & arbitres

- Le port du masque est obligatoire.
- L'arrivée doit se faire individuellement, avec les transports publics (port du masque obligatoire) ou les propres moyens de transport (nous recommandons le port du masque lorsqu'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Pour tout voyage avec le bus de l'équipe, le port du masque est systématiquement obligatoire.
- Une liste de présence doit être tenue pour tous les moyens de transport.
- Il faut veiller à ce que les bus soient suffisamment bien désinfectés avant l'arrivée des équipes. Il convient d'accorder une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées, comme les portes, les mains courantes, les boutons, etc.
- Les mains doivent être désinfectées avant d'entrer dans le bus et l'installation sportive.

Matériel utilisé

- Veiller autant que possible à utiliser son matériel personnel.
- Mettre à disposition suffisamment de produit désinfectant.
- Si des linges sont utilisés, veiller à ce que chaque joueuse et joueur utilise le sien.
- Il n'est pas nécessaire de désinfecter les filets et les balles (selon l'OFSP).
- Les gourdes individuelles sont indispensables.

Vestiaires

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Accès très restrictif: seuls les joueuses et joueurs et le personnel défini (ou arbitres) sont autorisés dans les vestiaires; pas de visiteurs (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps passé dans les vestiaires doit être réduit au minimum.
- Si la taille des vestiaires ne le permet pas de respecter les règles de distance de 1,50 m: organiser des vestiaires supplémentaires, trouver des alternatives ou utiliser les vestiaires de manière échelonnée.
- Aérer au maximum pendant l'utilisation et après chaque passage ou après la pause de 10 min.

Toilettes / douches

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.

Échauffement

- Si possible en extérieur et par petits groupes.
- Si à l'intérieur: respecter les règles de distance.
- Des espaces doivent être attribués à l'équipe locale, à l'équipe visiteuse ainsi qu'aux arbitres.
- Entrées séparées; si pas possible, entrées échelonnées.

Salutations avant le match

- Mise en place des équipes selon les instructions des régions de Swiss Volley
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Éviter les tapes dans les mains.

Terrains de jeu

- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses qui doivent être inscrits sur une liste de présence).

Salutations après le match

- Mise en place des équipes selon les instructions des régions de Swiss Volley
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Les équipes peuvent rapidement saluer leurs supporters (sans contact physique).
- Entretiens / discussions avec les joueuses ou joueurs de l'équipe adverse, les arbitres, les marqueurs/marqueuses, les RD et les TD en respectant la règle de distance de 1,50 m.

Actions spéciales (avant le match, pauses, après le match)

- Les actions spéciales sont autorisées en respectant les règles de distance.
- Pour une cérémonie clairement définie après la fin du match, l'équipe locale peut faire venir sur le terrain un maximum de 2 personnes, qui sont déterminées et informées avant le début du match, pour un maximum de 10' (p.ex. distinction MVP). L'obligation de porter un masque de protection et la règle de la distance de 1,5 m doivent être respectées. L'équipe locale doit assurer les données pour le traçage des contacts. Les éventuels cadeaux ne peuvent pas être remis en mains propres.
- Pas de distribution de matériel aux spectatrices et spectateurs.

Banc des joueurs/joueuses

- Chaque personne a son propre linge
- Gourde individuelle

Fonctionnaires: compteurs/compteuses, speakers/speakerines, marqueurs/marqueuses, etc.

- Le port du masque est obligatoire (sauf pour le speaker ou la speakerine)
- Le personnel doit être réduit au minimum (pas plus que nécessaire)

Repas avant ou après le match

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Repas au restaurant / à la cantine / buvette (respecter strictement le concept de protection pour l'hôtellerie-restauration de GastroSuisse)

Repas dans les vestiaires

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Les aliments ouverts sont interdits (seuls les aliments emballés individuellement / compléments alimentaires sont autorisés, s'assurer qu'il y ait une poubelle).

Assistance médicale

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.

Places réservées aux médias / interviews / presse

- La distance de 1,50 m et les règles d'hygiène doivent être respectées strictement à tout moment.
- Les interviews sur le terrain sont interdites.
- La zone dédiée aux journalistes TV / web / presse écrite / radio doit être définie par le club local (port du masque obligatoire pour les journalistes).
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les commentatrices ou commentateurs TV et radio pendant les interviews.

Stands promotionnels

- Des stands promotionnels peuvent être installés dans le foyer/hall d'entrée. Il faut alors veiller à ce que le chemin à sens unique ne soit pas bloqué et que les distances de sécurité puissent être respectées à tout moment.
- Si différents éléments sont utilisés par plusieurs personnes, ils doivent être désinfectés entre chaque usage.

Cérémonies

- Médailles, trophées, prix ou autres objets intégrés dans les cérémonies ne peuvent pas être remis.
- Les médailles doivent être récupérées personnellement par les médaillées ou médaillés sur un plateau / une table.
- Le trophée n'est pas remis et doit être récupéré personnellement par la gagnante ou le gagnant sur le socle / la table.
- Les prix / fleurs sont déposés et récupérés par les destinataires.

Photo des vainqueurs

- Une photo des vainqueurs ne peut être prise qu'avec les personnes inscrites sur la feuille de match ou une liste de présence séparée.

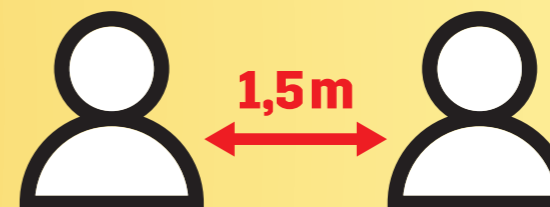
Directives générales pour les manifestations sportives

Spirit of Sport

signifie maintenant ...



Respecter les
règles d'hygiène
de l'OFSP



Respecter les
distances



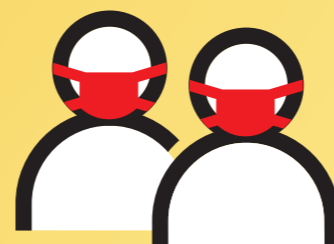
Venir
sans symptômes



Activer l'application
SwissCovid
(recommandation de la Confédération)



Saisir les
coordonnées
(traçage des contacts)



Porter un
masque

 **SWISS** 
olympic

